Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260709-DEL2026100-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 09 juillet 2026*

Référence : 2026100

Objet : **Budget principal - DM n°2**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 23
Procurations : 6

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, MEVELLEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, EZANO Mathys , NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane,
Pouvoirs : **CHAPRON Sophie** à KLEIN Fabrice , **GILLARD Pascale** à NAOUR Nicole, **CARARON Grégory** à FOLLO Anthony, **ASENSIO Marie-Laure** à GILLMANN Julie, **GERAY Laurent** à BOUTRUCHE Marc, **LE MARRE Danielle** à LE DELLIOU Stéphane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2026 voté par la délibération (2026.24) du 5 mars 2026,
Vu la délibération 2026.078 du 28 mai 2026 relative à la décision modificative n°1 du budget principal,

Au fil de l'exercice budgétaire, il est d'usage de soumettre une décision modificative afin d'ajuster les prévisions initiales aux réalités des dépenses et des recettes observées.

La réalisation de plusieurs opérations structurantes nécessite l'allocation de nouveaux crédits d'**investissement**, portant notamment sur :

- La réfection de la toiture de la salle de tennis ;
- Le déploiement d'une couverture photovoltaïque sur bâtiment ;
- La mise en conformité des accès du Pôle Petite Enfance par l'installation d'oculus sur les portes.

Un mouvement de crédit au chapitre 041 est opéré pour régulariser la récupération des avances liées aux marchés de travaux.

Parallèlement, la section de **fonctionnement** doit être renforcée par des dotations complémentaires destinées à assurer l'entretien du patrimoine bâti.

Cette révision budgétaire s'appuie sur la mise à jour des recettes fiscales, des dotations de l'État et des subventions d'équipement. Ces ajustements permettent d'abonder le virement entre sections au profit des investissements.

INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
21	21318	Constructions - Autres bâtiments publics	104 200,00 €	
10	10226	Taxe d'aménagement		3 325,00 €
13	1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux		-121 843,00 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260709-DEL2026100-DE

13	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements		71 615,00 €
23	2313	Constructions	-70 000,00 €	
041	2313	Constructions	70 000,00 €	
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		-70 000,00 €
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		70 000,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement		151 103,00 €
TOTAL			**104 200,00 €**	**104 200,00 €**

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Article**	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
023		Virement à l'investissement	151 103,00 €	
011	615228	Entretien et réparation de bâtiments - Autres bâtiments	1 245,00 €	
011	615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers Bâtiments publics	973,00 €	
731	73111	Impôts directs locaux		82 190,00 €
74	74111	Dotation forfaitaire des communes		18 132,00 €
74	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		37 374,00 €
74	741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		15 625,00 €
TOTAL			**153 321,00 €**	**153 321,00 €**

Budget initial	L'investissement s'équilibre à 9 136 240 € et le fonctionnement à 11 615 733 €.
Suite à la DM 1	L'investissement s'équilibrera à 10 253 268 € et le fonctionnement s'équilibrera à 11 615 733 €.
Suite à la DM 2	L'investissement s'équilibrera à **10 357 468 €** et le fonctionnement s'équilibrera à **11 769 054 €**.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Approuve la décision modificative n° 2 telle que présentée.**

A Quéven, le 09 juillet 2026

Anthony Follo, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	